

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
ACADEMIE DE POITIERS
DSDEN DES DEUX-SEVRES

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE POITIERS

VU le code de l'éducation et notamment l'article D 222-20 ;

Vu le décret en date du 28 septembre 2012 nommant monsieur Jacques MORET, Recteur de l'académie de Poitiers ;

VU l'arrêté en date du 27 novembre 2015 nommant monsieur Franck PICAUD, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale des Deux-Sèvres ;

VU l'arrêté ministériel en date du 3 juillet 2013 nommant monsieur Emmanuel ROUETTE, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Deux-Sèvres ;

VU l'arrêté du 1^{er} septembre 2010, nommant **madame Aurélie DUNOT**, responsable du service du parcours de l'élève de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Deux-Sèvres ;

- ARRETE -

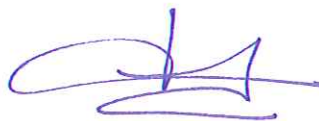
ARTICLE 1^{er} : en cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Emmanuel ROUETTE, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Deux-Sèvres, délégation de signature est donnée à **madame Aurélie DUNOT**, responsable du service du parcours de l'élève de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Deux-Sèvres, à l'effet de signer :

La validation des actes administratifs relatifs à l'action éducatrice des EPLE.

ARTICLE 2 : le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Deux-Sèvres est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Niort, le 1^{er} décembre 2015

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale
des Deux-Sèvres



Franck PICAUD

Destinataires :

- Intéressé
- DSDEN
 - ° Secrétaire général (original)
 - ° Dossier agent
- Préfecture